

Direction des Systèmes d'Information
JPB/CT/SM

N°67/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'un contrat d'hébergement du logiciel MAESTRO OPUS de la société ARPEGE.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que l'hébergement du logiciel de recensement Citoyen MAESTRO OPUS de l'éditeur ARPEGE, pour les trois nouvelles licences, exploité par les Maisons des habitants est nécessaire,

Considérant la proposition de la société ARPEGE.

DECIDE

- **De Signer** avec la société ARPEGE, sise 13 rue de la Loire à Saint-Sébastien-sur-Loire (44236), le contrat de service joint à la présente décision,
- **Dit** que les prestations seront réglées par application des montants indiqués dans ledit contrat,
- **Dit** que le contrat est conclu pour une période ferme de 36 mois avec une échéance fixée au 30 novembre 2025,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 24 février 2023.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

**Pour le Maire et par délégation
La Maire Adjointe déléguée à l'Education
et à la Réussite Scolaire,**



Malika CAUMONT



Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le :

02 MARS 2023

Mis en ligne le :

02 MARS 2023

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services
Le Directeur Général Adjoint des Services

Corine TAILLER

Vincent BRYCHE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Signature d'un contrat d'hébergement du logiciel MAESTRO OPUS de la société ARPEGE.

Date de décision: 24/02/2023

Date de réception de l'accusé 02/03/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 2023DECISION67

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230224-2023DECISION67-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Décision 67.pdf (99_AI-095-219502770-20230224-2023DECISION67-AI-1-1_1.pdf)